

Technique-Accès-Formation

295 rue du Docteur Trioson - 45200 AMILLY
N° SIRET: 81359270600010
SASU au capital de 1500€
CODE NAF: 8559A
Code TVA: FR 13 813592706

06-08-11-33-45

N° déclaration d'activité de formation : 24 45 03295 45

PF1/MURVEP/V18 JUIN 2025 ANNEXE 4



INTITULÉ DE LA FORMATION :

Monter, utiliser et Réaliser la vérification journalière des Échafaudages de Pied au sens de la R408.

« Ce programme s'inscrit dans le cadre du dispositif d'habilitation INRS. »

(Cf. §2.1 du cahier des charges des dispositions spécifiques R408 et R457 « le dispositif d'habilitation »

Finalité de la formation :

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans les limites des montages énumérés ci-dessous :

- Montage façade avec console,
- Montage porte à faux,
- Montage poutre de franchissement et/ou escalier d'accès,
- Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

Objectifs pédagogiques :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Public visé :

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de haute hauteur inférieure à 24 m) conformément à la notice du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Nota : le chef d'établissement demeure responsable de confier la mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Nb de stagiaires par session:

Par formateur :

Effectif minimum : 3 stagiaires

Effectif maximum : 8 stagiaires

Pré-requis :

-avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages, utilisation et/ou montage et/ou aide montage.
-connaissances de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans, schémas).
-bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu dans l'article 4624-23 du code du travail.
Être formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.

Pré-requis minimal : le stagiaire doit être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges...).

Durée :

3 jours soit 21 heures minimum

Théorie 30 % Pratique : 70 %

Lieu :

Cette formation organisée en Inter-entreprises et/ou Intra-entreprise.

Coût :

Si minimum 3 stagiaires :

Coût de l'heure stagiaire HT : /stagiaires.
/ Jour / Stagiaire.

Si maximum 8 stagiaires :

Coût de l'heure stagiaire HT : /stagiaires.
/ Jour / Stagiaire.

HORS LOCATION D'ECHAFAUDAGE NF.

Financement de la formation :

La formation peut bénéficier d'une prise en charge, il appartient à chaque stagiaire de se renseigner auprès de son O.P.C.O..

Technique-Accès-Formation

295 rue du Docteur Trioson - 45200 AMILLY

N° SIRET: 81359270600010

SASU au capital de 1500€

CODE NAF: 8559A

Code TVA: FR 13 813592706

06 08 11 33 45

N° déclaration d'activité de formation : 24 45 03295 45

PF1/MURVEP/V18 JUIN 2025 ANNEXE 4

Méthodes pédagogiques :

Exposés,

Apports théoriques, mises en situations pratiques – le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques.

Moyens pédagogiques / matériel utilisé :

L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.

Les locaux : voir plan espace pédagogique

Vidéoprojecteur

Livret de stagiaire, support de cours,

Paper board,

EPI catégorie 3 : Système d'arrêt de chute.

Mise à disposition de matériels d'échafaudage de pied (cadres et Multidirectionnel – type MDS) certifiés NF,

-Montage à cadres ancré sur façade :

3 travées de 3 Niveaux en montage, démontage en sécurité collective (MDS), avec console (0.3m) et porte à faux (1m) ; levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

-Montage poutre de franchissement mini 4 m et/ou escalier d'accès

3 travées de 3 niveaux avec porte à faux (1.50m) ; levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

Extractomètre de type DYNATEST.

Formateur / Moyen encadrement :

Dominique BERY

Formateur certifié Échafaudage de Pied – R408 par le réseau l'Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS.

Contenu:

Modules Théorique / Pratique :

Les enjeux de la prévention.

Les rôles et responsabilités des différents acteurs.

La prévention des risques:

-Signaler les situations dangereuses

-Communiquer – rendre compte.

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

L'exploitation de la notice du fabricant.

La préparation du montage, Plan de montage.

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple de pied (**cadres et multidirectionnel**).



Apprécier et tester la qualité et la résistance des ancrages (extractomètre).

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

Savoir utiliser les EPI sur un échafaudage, La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

Test d'évaluation théorique et pratique de connaissances.

Matériels :

Le stagiaire devra amener ses protections individuelles catégorie 1 et 2 (chaussures de sécurité, gants, lunettes.)

Modalités d'évaluation :

Évaluation des connaissances (tests théorique sous forme de QCM, questions écrites sur la théorie).

L'évaluation des savoir-faire du stagiaire incluant des épreuves pratiques liés aux compétences à évaluer (montage, vérification utilisation) obligatoires réalisés lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail. (Plateforme pédagogique équipée d'échafaudage). A partir d'un modèle de rapport fourni par l'entité, le stagiaire devra réaliser une vérification de mise en service de l'échafaudage.

Ce modèle de rapport devra à minima contenir les éléments des annexes 6 et 7 de la recommandation R 408.

Validation visée :

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation et un certificat issu de FORPREV validant les acquis. (selon § 3.10 des documents de référence « les attestations de compétence formation et professionnelle »).

Suivi :

Feuille d'émargement collective

Attestation de présence individuelle